



**HAL**  
open science

## Le “ gros à la couronne ” non attribué de Jean II le Bon : une émission spéciale pour Tournai en 1360

Thibault Cardon, Jean-Yves Kind, Guillaume Sarah

### ► To cite this version:

Thibault Cardon, Jean-Yves Kind, Guillaume Sarah. Le “ gros à la couronne ” non attribué de Jean II le Bon : une émission spéciale pour Tournai en 1360. Bulletin de la Société Française de Numismatique, 2021, 76 (1), pp.34-40. hal-03133953

**HAL Id: hal-03133953**

**<https://hal.science/hal-03133953>**

Submitted on 14 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thibault CARDON\*, Jean-Yves KIND\*\*, Guillaume SARAH\*\*\*

## Le « gros à la couronne » non attribué de Jean II le Bon : une émission spéciale pour Tournai en 1360.

Depuis 1924 un « gros à la couronne » énigmatique est conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France, dans les plateaux de monnaies du roi Jean II le Bon (L. 320 ; D. 315).

### Une documentation maigre

Ce « gros à la couronne » indéterminé est particulièrement rare avec seulement deux exemplaires connus. Sa découverte est assez récente, avec une première mention d'Adolphe Dieudonné dans la *Revue numismatique* de 1924, à l'occasion du legs de la collection du docteur Pitois, de Besançon, au Cabinet des Médailles<sup>1</sup>. Cette monnaie, enregistrée sous le n° Y5930, fait l'objet d'une simple mention dans le registre des acquisitions, avec cependant un dessin de l'exemplaire.

En 1929, A. Dieudonné publie dans la *Revue numismatique* une étude détaillée de l'ensemble des monnaies de ce legs. Le « gros à la couronne » inédit fait alors l'objet d'une description précise ainsi que d'une reproduction en phototypie. Si l'attribution de cette monnaie à Jean II le Bon est évidente, c'est le classement de cette espèce au sein du monnayage de ce roi qui pose problème. Les émissions d'argent sont alors relativement bien connues depuis les travaux de F. de Saulcy<sup>2</sup>, et il ne semble rester aucune place pour une telle émission. Le commentaire d'A. Dieudonné est donc lacunaire : « Le classement de ce gros (je l'ai présenté dès 1924) n'est pas aisé ; il ne rentre dans les cadres d'aucune émission connue. Il a peut-être été frappé pour le Languedoc<sup>3</sup> ».



Fig 1. « Gros à la couronne », BnF MMA Y5930 (A), et dessin dans DIEUDONNE 1924 (B)

A/ Dans le champ, grande couronne royale fleurdelisée.

+ IOheS . DEI . GRA . FRAnCORV . REX (ponctuation par deux roses superposées).

R/ Croix longue coupant la légende, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnelles.

BnDIC / TV . SIT / nOme . D / nI . nRI (ponctuation par deux roses superposées).

Argent. 31 mm. 3,85 g.

En 1932, A. Dieudonné publie le deuxième volume du *Catalogue des monnaies capétiennes de la Bibliothèque nationale*, et présente à nouveau, sous le n° 736, sans aucune information nouvelle, l'exemplaire encore unique de cette monnaie<sup>4</sup>. Toutefois, le volume interfolié de ce catalogue conservé au Cabinet des Médailles contient, de la main de A. Dieudonné, l'annotation de l'existence

\* Chargé de recherche, CRAHAM, UMR 6273, CNRS / Université de Caen Normandie. Courriel : [thibault.cardon@unicaen.fr](mailto:thibault.cardon@unicaen.fr).

\* Archiviste, chargé de la collection des monnaies françaises, Bibliothèque nationale de France, Département des Monnaies, Médailles et Antiques. Courriel : [jean-yves.kind@bnf.fr](mailto:jean-yves.kind@bnf.fr).

\* IRAMAT-Centre Ernest Babelon, CNRS / Université d'Orléans. Courriel : [guillaume.sarah@cnrs-orleans.fr](mailto:guillaume.sarah@cnrs-orleans.fr).

1 DIEUDONNE 1924.

2 SAULCY 1880.

3 DIEUDONNE 1929, p. 73.

4 DIEUDONNE 1932, p. 132, n° 736.

d'un autre exemplaire : « Un second exemplaire de cette pièce jusqu'ici unique m'est communiqué par Robert Ball Nachf. Wilhelmstr. 44 an der Zimwestr. Berlin W8. 3 gr 50. On le voit par le moulage, les deux pièces ne sont pas du même coin – 24 mars 1934<sup>5</sup> ».

L'information essentielle, outre peut-être la provenance « allemande » de l'exemplaire, est donc qu'il existe au moins deux paires de coins pour ce rare monnayage, et qu'il ne s'agit donc pas d'une production confidentielle, frauduleuse, d'un essai ou d'une erreur d'atelier. Un dépouillement des catalogues de vente de cette maison pour les années 1932-1934 – leur activité cessant cette année-là –, ne nous a pas permis de trouver la trace de cet exemplaire<sup>6</sup>.

Lorsque Jean Lafaurie publie en 1951 le premier volume de son ouvrage sur les monnaies royales françaises, il tient évidemment compte de la note manuscrite de A. Dieudonné en rappelant les poids des deux exemplaires connus : 3,85 et 3,50 g, et sous le n° 320 il ajoute le commentaire suivant : « Ces gros ne correspondent à aucune émission connue de Jean le Bon, A. Dieudonné les a attribués, sans raison valable, semble-t-il, au Languedoc ; ce sont peut-être des imitations de monnaies françaises faites au Luxembourg ou dans les Pays-Bas<sup>7</sup> ».

L'exemplaire reproduit dans les planches (fig. 2) n'est pas celui qui a été légué en 1924 à la Bibliothèque nationale, et quoique cela ne soit pas précisé il semble probable qu'il s'agit du moulage de l'exemplaire envoyé à A. Dieudonné en 1934 par la maison Robert Ball Nachf. Les deux exemplaires sont donc connus par une illustration fiable, et l'on ne peut que confirmer le jugement de A. Dieudonné sur l'existence de deux paires de coins.



Fig 2. Phototypie de l'exemplaire illustré par LAFAURIE 1951, pl. XIV n° 320

En 1996, James N. Robert propose, dans sa présentation typologique des monnaies médiévales françaises en argent, un court commentaire iconographique de cette monnaie, qui rejoint la supposition faite en 1951 par J. Lafaurie : « the reverse of coin 2695 has a strong resemblance to the much-later florette of Charles VII (coin 2894) and might derive from the plaque of Hainaut (coin 7561)<sup>8</sup> ».

C'est ce rapprochement iconographique, couplé à l'analyse élémentaire ainsi qu'à une relecture des textes d'archive, que nous allons suivre afin de proposer une attribution de cette monnaie.

### **Composition élémentaire de l'exemplaire du Cabinet des médailles Y5930**

Cet exemplaire a bénéficié d'une analyse élémentaire réalisée au laboratoire IRAMAT-Institut de

<sup>5</sup> DIEUDONNE 1932, p. 132bis (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k399063f>).

<sup>6</sup> La maison Robert Ball Nachfolder, située à Berlin, a produit une dizaine de catalogues de ventes numismatiques entre 1930 et 1934. Le « gros à la couronne » ne se trouve pas dans les catalogues des années 1932-1934, et le signalement fait à A. Dieudonné paraît de toute façon postérieur à la dernière vente de cette maison en février 1934. Parmi les numismates qui y étaient employés, seul Waldemar Wruck semble avoir repris par la suite une activité de vente numismatique (1940-1943). Nous n'avons retrouvé aucun « gros à la couronne » dans ses catalogues.

<sup>7</sup> LAFAURIE 1951, p. 58. Quant à l'ouvrage de Jean Duplessy il n'apporte pas d'éléments nouveaux ni ne propose de pistes d'interprétation sur cette monnaie (DUPLESSY 1999, n° 315).

<sup>8</sup> ROBERTS 1996, p. 139, n° 2695.

recherche sur les archéomatériaux, CNRS-Université d'Orléans) avec la technique LA-ICP-MS<sup>9</sup>. Bien que l'analyse ait porté sur un unique spécimen, les résultats sont exploitables. D'une masse de 3,84 g, cette monnaie a une teneur en argent de 46,3 % et une teneur en cuivre de 51,6 %, ce qui correspond à un titre de 5 deniers 20 grains argent-le-roi.

### Une « mise en page » singulière

Les sources écrites (mandements, exécutoires, comptes) sont relativement abondantes pour le règne de Jean II, et toutes les espèces monétaires d'argent connues semblent bien avoir été identifiées, y compris celles spécifiques au Languedoc<sup>10</sup>. Il ne reste donc en l'état que peu de place pour un monnayage d'argent supplémentaire languedocien ou commun au royaume. L'aspect général de ce que l'on pourrait appeler la « mise en page » ou organisation iconographique de cette monnaie permet, à la suite de J. Lafaurie et J. N. Roberts, de faire un lien avec la numismatique du nord-est du royaume de France.

L'attention est tout d'abord retenue par l'absence d'une bordure de lis, systématique sur l'ensemble des monnaies d'argent royales françaises, tant parisis que tournois, jusqu'à la réforme de 1385. Le seul cas faisant exception est celui du gros à la couronne, ainsi que son demi, frappé spécifiquement pour le Languedoc en 1357. Or ce gros, outre le fait qu'il soit spécifique au Languedoc, semble bien être conçu à l'imitation du gros de Gênes. Dès lors, jusqu'en 1385, la bordure de lis fonctionnerait bien comme un marqueur des monnaies d'argent du système royal. L'absence de cette bordure sur le « gros à la couronne » non attribué irait dans le sens d'une frappe spécifique à une partie du royaume, suivant un autre système monétaire. L'identification de ce système a été bien observée par J. N. Roberts et sans doute supposée par J. Lafaurie : le revers à la croix longue, coupant une légende simple et cantonnée de quatre éléments est en effet typique de certaines espèces d'argent contemporaines du comté de Hainaut, « les vaillants » (fig. 4) ; on la retrouve notamment en 1427 sur les plaques de Tournai ordonnées par Charles VII<sup>11</sup>. De fait, le rapprochement iconographique ne s'arrête pas là puisque la césure de la légende du revers vient mettre en valeur des groupes de lettres très similaires : « ...SIT/nOmE » faisant écho au « mOnE [...] SIS » des vaillants hennuyers, peut-être dans une perspective de trompe-l'œil. Ajoutons la ponctuation par des roses à cinq pétales, qui ne se trouve pour le monnayage de Jean II que sur le franc à cheval alors que ce motif est courant sur les monnaies de Marguerite II et de Guillaume III de Hainaut.



Fig. 3 – Comté de Hainaut, vaillant de Guillaume III (1356-1389) (CGB bfe\_286489)

Le terme vaillant est un surnom qui apparaît dans différentes sources comptables entre 1354 et 1360. Ce n'est toutefois pas le nom officiel de cette monnaie et l'on ne trouve dans les textes comtaux pour la désigner que les termes « blanche monnaie d'argent » et « grand denier »<sup>12</sup>. Plutôt que le terme « gros », qui ne figure pas dans les sources du Hainaut, on retiendra donc comme valeur nominale la formule « grand denier blanc » ou « grand denier d'argent », plus proche des sources écrites. Si les conditions d'émission des vaillants ne sont pas connues pour le règne de Marguerite II, les sources écrites font mention de deux émissions pour le règne de Guillaume III

<sup>9</sup> Spectrométrie de masse couplée à un plasma inductif avec prélèvement par ablation laser. Sur l'application de cette méthode aux monnaies anciennes à base d'argent, voir SARAH, GRATUZE 2016.

<sup>10</sup> Voir les attributions proposées par J. Duplessy (DUPLESSY 1999, p. 178-179) et les corrections ultérieures (CLAIRAND 2005 ; CARDON, KIND 2019).

<sup>11</sup> LAFAURIE 1951, n<sup>os</sup> 480-482 ; DUPLESSY 1999, n<sup>os</sup> 480-482.

<sup>12</sup> CHALON 1857, pièce justificative XXIX et XXX.

(1356-1389)<sup>13</sup> :

- 1356, 18 juillet – 18 d.t. – 56 2/3 pièces au marc (4,317 g) à 6 deniers argent-le-roi.
- 1356, 11 septembre – 18 d.t. – 60 pièces au marc (4,079 g) à 6 deniers argent-le-roi.

L'étude métrologique des monnaies permet de constater une variation de la ponctuation des légendes avec une continuité entre ces deux règnes. Les groupes ainsi formés s'accompagnent d'une réduction pondérale manifeste et peuvent être interprétés comme autant d'émissions successives, à mettre en lien avec l'affaiblissement documenté par les sources écrites (fig. 4).

Émetteur	Ponctuation (différent d'émission ?)	Poids des exemplaires (g)	Références
Marguerite II	Deux sautoirs	3,90 ; 4,34 ; 4,43	LUCAS 1981, n° 102 ; CHALON 1848, n° 82
	Deux points	3,73	LUCAS 1981, n° 102b ; WITTE 1891, n° XLI
Guillaume III	Deux points	3,10 ; 3,29 ; 3,97	LUCAS 1981, n° 116 ; CHALON 1848, n° 101
	Deux annelets	2,72 ; 2,90 ; 3,12 ; 3,15 ; 3,23 ; 3,28 ; 3,47	LUCAS 1981, n° 116a ; WITTE 1891, n° XLIV

Fig. 4 – Comté de Hainaut, émissions des vaillants d'après les monnaies

De 1356 à 1361, le vaillant est donc une monnaie régionale d'argent stable et dotée d'une iconographie tout à fait caractéristique. Sa circulation dépasse les frontières du comté comme en témoignent les comptabilités urbaines de Douai en 1356-1358<sup>14</sup>. Le vaillant est également imité par l'évêque de Cambrai Pierre IV (1349-1368)<sup>15</sup>. En août 1360, il fait partie des monnaies dont la circulation est condamnée dans le royaume de France par une ordonnance donnée à Boulogne-sur-Mer<sup>16</sup>.

### Proposition d'attribution

Les différents présentés ci-dessus forment un faisceau d'indices convergeants pour voir dans le « gros à la couronne » indéterminé de Jean II une frappe spéciale, de portée locale, imitant le grand denier d'argent au monogramme, dit vaillant, du comté de Hainaut. La mise en page du revers plaide en ce sens, les masses des exemplaires retrouvés sont compatibles, de même que la teneur en argent de l'exemplaire analysé (c. 6 deniers argent-le-roi). Deux arguments supplémentaires sont à noter : la légende en trompe-l'œil du revers ainsi que la provenance « extra-territoriale » des deux exemplaires retrouvés. Si on retient l'idée d'une production spéciale, à l'image de ce que l'on trouve alors en Languedoc ou de ce que l'on trouvera sous Charles VII à Tournai, peut-on trouver une place adéquate à ce monnayage ? Parmi les ateliers royaux situés dans le nord-est du royaume, nous retenons celui de Tournai qui, par sa position frontalière, à une trentaine de kilomètres à peine de Valenciennes, ferait un bon candidat pour cette frappe.

Les mandements et exécutoires ne gardent pas trace d'un tel monnayage pour Tournai et les comptes d'ateliers conservés, lacunaires (1361-1362), n'en font pas mention, de même que la monographie

<sup>13</sup> CHALON 1852, p. XXIX-XXX et p. 51-55 : pièce justificative XIV ; CHALON 1857, pièce justificative XXX. À la faveur d'un renforcement monétaire intervenant entre juillet et septembre 1359, le cours du vaillant est ramené de 18 deniers tournois à 9 deniers tournois (GHYSSENS 1971, p. 72-73).

<sup>14</sup> DUMAS, MESTAYER 2015, p. 374, avec toutefois un cours abaissé à 11 deniers obole puis 10 deniers à la fin de l'année 1358.

<sup>15</sup> ROBERT 1861, p. 114-115, pl. XIII n°s 1-2.

<sup>16</sup> Ordonnances III, p. 425-426 : « plusieurs marchands malicieux & pour grant convoitise de leur prouffilt singulier, ont apporté & apportent de jour en jour oudit royaume, plusieurs & diverses monnoyes d'or & d'argent contrefaites sous la forme des nostres, & autres faites sur la forme d'aucuns des voisins dudit royaume ; c'est assavoi, deniers d'or au mouton, à l'aigle, compaignons, tartes, vaillans & autres monnoyes ».

consacrée par Marcel Hoc à cet atelier<sup>17</sup>. Toutefois, un indice en creux permet de proposer une hypothèse de datation pour ce « gros à la couronne ». Il est habituel que les mandements fassent mention des ateliers ou régions qui seront concernés ou non par les réformes monétaires. Il en est ainsi lorsque des émissions spéciales au Languedoc sont prévues par des mandements et que les textes destinés au reste du royaume précisent que les ateliers du Languedoc en sont exclus. De la même façon, les deniers et oboles parisis ne sont parfois ordonnées que dans les ateliers traditionnels de la zone parisis. Or, un dernier cas existe, qui semble être resté unique pour la période et n'avoir pas été relevé auparavant. Le 6 août 1360, à l'occasion de l'instauration du pied de monnaie 100<sup>e</sup>, le mandement aux généraux des Monnaies précise que le blanc denier alors ordonné doit être frappé « en toutes et chascune les Monnoyes du païs de la langue d'oïl, excepté en celle de Tournay<sup>18</sup> ». L'exception est étonnante, d'autant que l'atelier de Tournai monnaye bien des royaux d'or et très probablement des blancs « au châtel » en juin 1360<sup>19</sup> et que le mandement du 30 août 1360 prescrit pour l'ensemble des Monnaies de langue d'oïl la frappe d'un gros blanc sur le pied 33<sup>e</sup>.

Notre hypothèse est donc que ce « gros à la couronne » est une frappe spéciale pour l'atelier de Tournai, imitant le grand denier d'argent au monogramme, dit vaillant, du comté de Hainaut qui circule alors assez largement dans la région, et destiné à maintenir une monnaie d'argent forte dans cet espace frontalier. Cette frappe spéciale serait de courte durée et interviendrait entre juin et début septembre 1360. Une frappe en août, en parallèle du mandement du 6 août prescrivant la frappe d'un blanc sur le pied 100<sup>e</sup> pour le reste des ateliers de Langue d'oïl, serait plausible. Le faible nombre d'exemplaires retrouvés s'expliquerait par cette frappe de courte durée, cantonnée à un seul atelier<sup>20</sup>.

## Bibliographie

CARDON, KIND 2019 : Th. Cardon, J.-Y. Kind, Notes sur le monnayage de Jean II le Bon (1350-1364), *RN*, 2019, p. 203-249.

CHALON 1848 : R. Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848.

CHALON 1852 : R. Chalon, *Premier supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1852.

CHALON 1854 : R. Chalon, *Deuxième supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1854.

CHALON 1857 : R. Chalon, *Troisième supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1857.

CIANI 1926 : L. Ciani, *Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI*, 1926.

CLAIRAND 2005 : A. Clairand, *Trésor de Mirepoix*, CGF, Trésors II, 2005, p. 157-190.

DECROLY 2018 : A. Decroly, Monnaie retrouvée : le double gros Vierlander « aux armes du Roy » frappé à Tournai sous Charles VII (1422-1431), *Bulletin du Cercle numismatique du Val de Salm*, 453, 2018.

DIEUDONNE 1924 : A. Dieudonné, [Annonce du legs du Dr Pitois], *PVSN*, p. XXVI-XXVII.

DIEUDONNE 1929 : A. Dieudonné, Le legs du Dr Pitois au Cabinet des Médailles, *RN*, 1929, p. 69-76, pl. IV.

DIEUDONNE 1932 : A. Dieudonné, *Les monnaies capétiennes ou royales françaises, 2<sup>e</sup> Section (de*

---

<sup>17</sup> HOC 1970.

<sup>18</sup> Mandement du 6 août 1360 (Arch. nat., Z<sup>1b</sup> 56 f<sup>o</sup> 36r<sup>o</sup>).

<sup>19</sup> Pour la frappe de l'or, Tournai est explicitement nommé dans le mandement du 18 juin 1360 (Arch. nat., Z<sup>1b</sup> 56 f<sup>o</sup> 34r<sup>o</sup>). Pour la frappe de l'argent, nous savons simplement que le mandement du 27 juin 1360 s'applique « par toutes les Monnoyes dudit royaume » (Arch. nat., Z<sup>1b</sup> 56 f<sup>o</sup> 34v<sup>o</sup>).

<sup>20</sup> Le cas est assez similaire à celui des doubles gros « aux armes du roy » frappés à Tournai sous Charles VII, et dont les deux premiers exemplaires n'ont été découverts que très récemment (DECROLY 2018).

*Louis IX (saint Louis) à Louis XII*), Paris, 1932.

DUMAS, MESTAYER 2015 : Fr. Dumas, M. Mestayer, *Vue de Douai au quotidien, la monnaie sous les premiers Valois*, RN, 2015, p. 369-390.

DUPLESSY 1999 : J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1999.

GOLENIA 2011 : P. Golenia, Exkurs. Berliner Münzhändler, dans F. Defoy, Chr. et K. Nürnberg (éd.), *Gute Geschäfte – Kunsthandel in Berlin 1933-1945*, Ausst.-kat. Aktives Museum im Centrum Judaicum, Berlin, 2011, p. 113-117.

GHYSSENS 1971 : J. Ghyssens, Coup d'œil sur le monnayage de Marguerite d'Avesnes, *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, 8-4, 1971, p. 67-75.

HOC 1970 : M. Hoc, *Histoire monétaire de Tournai*, Bruxelles, 1970.

Hoffmann 1878 : H. Hoffmann, *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, Paris, 1878.

LAFAURIE 1951 : J. Lafaurie, *Les monnaies des rois de France. Hugues Capet à Louis XII*, Paris, Bâle, 1951.

LUCAS 1981 : P. Lucas, *Monnaies de Hainaut*, Walcourt, 1981.

ORDONNANCES... : M. de Laurière, D.-F. Secousse, M. de Vilevault, M. Pastoret, J.-M. Pardessus (éd.), *Ordonnances des rois de France de la troisième race recueillies par ordre chronologique. [1051-1514]*, Paris, 21 vol., 1723-1849.

ROBERT 1861 : Ch. Robert, *Numismatique de Cambrai*, Paris, 1861.

ROBERTS 1996 : J. N. Roberts, *The Silver Coins of Medieval France (476-1610 AD)*, New York, 1996.

SARAH, GRATUZE 2016 : G. Sarah, B. Gratuze. LA-ICP-MS Analysis of Ancient Silver Coins Using Concentration Profiles, dans L. Dussubieux, M. Golitko et B. Gratuze (éd.), *Recent Advances in Laser Ablation ICP-MS for Archaeology*, Berlin et Heidelberg, 2016, p. 73-87.

SAULCY 1880 : F. de Saulcy, *Histoire monétaire de Jean le Bon roi de France*, Paris, 1880.

WITTE 1891 : A. de Witte, *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1891.